



## ***Collège Patrimoine Archéologique Orientations générales***

### **Missions et champ d'action**

Le **Collège Patrimoine Archéologique** d'ArchéoJuraSites a pour mission de contribuer à la connaissance collective et à la protection des vestiges anthropiques témoignant de l'occupation très ancienne du plateau de Cornu – Chaux-des-Crotenay et des communes proches, soit un territoire fortement structuré par les trois rivières Lemme, Saine et Ain supérieur et allant grosso modo du Mont Rivel à Fort-du-Plasne, de Sirod à Châtelneuf, des Foncine à la zone des lacs.

Le Collège prend en compte toutes les traces tangibles d'occupations humaines importantes et successives sur une très longue période de temps, allant de la Préhistoire à la protohistoire, à l'antiquité et au Moyen Âge. Il s'interdit toutefois toute interprétation et toute datation des vestiges anthropiques qui ne seraient pas fondées sur des analyses scientifiques incontestables.

### **Directions de travail**

Dans le cadre de cette mission générale, le Collège Patrimoine Archéologique développe son action, selon des priorités définies régulièrement par le Conseil d'administration d'ArchéoJuraSites, dans plusieurs directions.

1. Tenir à jour et/ou développer les outils collectifs d'inventaire et de gestion de connaissances sur les vestiges anthropiques du territoire : inventaires, bases de données, photothèques, cartographies...
2. Procéder à des campagnes de reconnaissance de terrain pour retrouver des vestiges déjà connus mais mal localisés ou identifier précisément de nouveaux vestiges potentiellement révélés par des études de type LiDAR.
3. Assurer les relations d'ArchéoJuraSites avec les autorités officielles de l'archéologie et préparer les dossiers techniques pour les inventaires officiels et possibles opérations de fouilles ou sondages.
4. Faire assurer la sauvegarde et la protection institutionnelles des structures anthropiques, notamment celles considérées comme les plus importantes pour la connaissance du territoire.
5. Définir et mettre en œuvre des dispositifs de consolidation et de protection physique de certaines structures, notamment les plus fragiles ou fragilisées.
6. Réaliser des études thématiques ou spécialisées pour mieux comprendre les spécificités de certaines structures : typologie de murs anciens, études géophysiques d'approfondissement, études comparatives...
7. Développer des actions de sensibilisation et de prévention en direction de divers publics concernés : élus locaux, propriétaires, professionnels, scolaires, touristes, visiteurs...

8. Publier divers types de documents relatifs aux vestiges anthropiques du territoire : articles de presse, articles scientifiques, Cahiers thématiques, ouvrages, supports audiovisuels...
9. Organiser des visites des sites et des vestiges et contribuer à la diffusion des connaissances par des conférences explicatives.
10. Participer activement aux futurs travaux d'exploitation des clichés LiDAR dans le cadre du partenariat entre ArchéoJuraSites et l'Association de l'Oppidum.

Des documents spécifiques détaillés et régulièrement mis à jour, préciseront les priorités des actions à entreprendre, les moyens à mettre en œuvre, l'implication de divers groupes d'acteurs, les démarches partenariales et médiatiques.

*22 juin 2018*